



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 Octobre 2015

DOSSIER N° 13 :

LA SOURCE - CHARTE D'ACCUEIL
D'UN COLLABORATEUR BENEVOLE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Octobre 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 1

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nancy TRAORE, Emilie MACERON-CAZENAVE, M. LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Grégoire REYDIT, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Gwénaél LAMARQUE (à MME LECLAIRE), Nathalie SOARES (à MME FOSSE), Bernadette HIRSCHWEIL (à MME JOVENE), Gloria QUETGLAS (à M. MARC), Pierre CATARD (à MME LAYAN)

Absents : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : M. FETOUH

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

DOSSIER N° 13 : LA SOURCE - CHARTE D'ACCUEIL D'UN COLLABORATEUR BENEVOLE

RAPPORTEUR : Emmanuelle ANGELINI

La médiathèque constitue un service municipal de lecture publique chargé d'assurer l'accès de tous à la culture et aux loisirs, de contribuer à l'information, l'éducation et la formation de tous les citoyens. Considérant que professionnalisme et volontariat ne s'opposent pas en matière de médiathèques, mais s'appuient l'un sur l'autre, la Ville du Bouscat fait appel à des bénévoles.

Les personnes bénévoles sont partenaires des professionnels et participent au fonctionnement et à l'animation de la médiathèque. Les bénévoles et professionnels assurent ensemble un service public de qualité.

Le but de cette Charte est de formaliser la collaboration entre la ville, le personnel communal et les bénévoles de la médiathèque, de définir le rôle et la place de chacun. La direction de la médiathèque aura pour charge de veiller à son application.

Il est prévu de faire appel à :

- 8 bénévoles en période préalable à l'ouverture pour l'encodage des collections existantes accompagnés de professionnels,
- 7 bénévoles après ouverture pour aider à l'accueil du public, chacun assumant 4 H de présence en semaine.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

3 voix CONTRE (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN)

1 ABSTENTION (M. ALVAREZ)

Article unique : Approuve les termes de la charte d'accueil des collaborateurs bénévoles ci-annexée.

Fait et délibéré le 13 Octobre 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET